

Le trait d'union Ayvellois

Juin 2022

N° 64



SOMMAIRE

P 2 □ édito du maire

P 3 □ infos communales

P 4 □ infos utiles

P 5 □ école

P 6 et 7 □ infos communales

P 8 et 9 □ histoires d'herbes

P 10 □ assemblée nationale

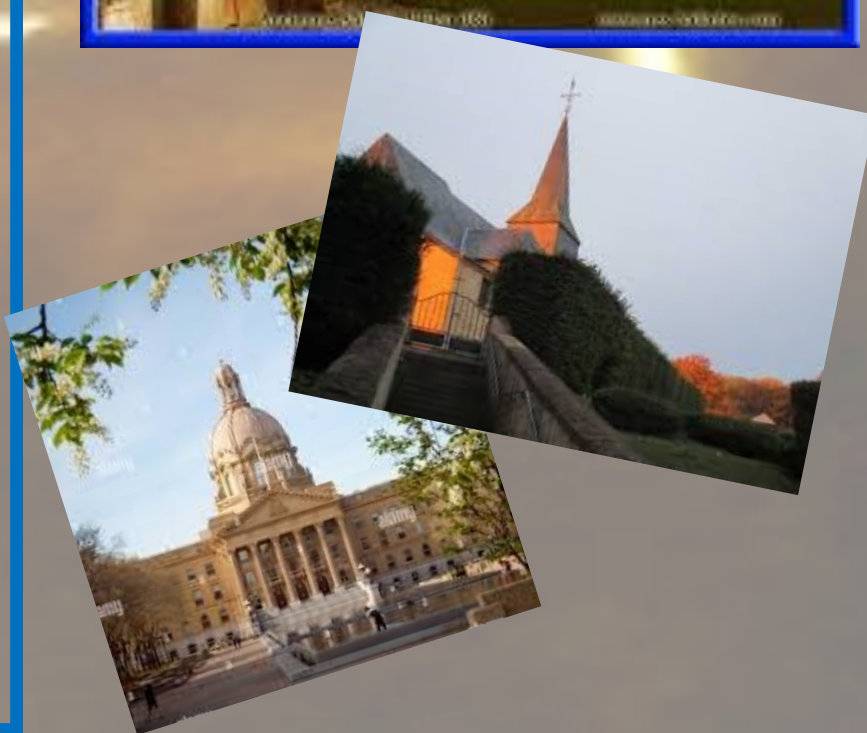
P 11 □ histoire du village

P 12, 13 et 14 □ retour sur images

P 15 □ page des enfants

P 16 □ festivités et divertissements

*Document joint :
bulletin d'inscription pour la brocante*



Édito du maire

Nous faisons souvent référence aux anciens et à leur vécu. Avoir une histoire est-il signe de sagesse ? Oui certainement. C'est pourquoi dans de nombreux villages, et nous en faisons partie, nous mettons à l'honneur nos habitants les plus âgés.



Le sage est méthodique mais pas tranchant

Intègre mais pas blessant

Droit mais pas absolu

Lumineux mais pas éblouissant

Dans notre commune jusqu'au 8 avril, Pierre DAUTEL était notre doyen avec ses 93 printemps. M. DAUTEL par sa grande discrétion, ce qui ne l'empêchait d'avoir son caractère, vivait énormément pour son exploitation agricole. Je me rappelle lorsque nous avons réalisé des travaux sur le pont qui dessert ses pâtures, rue de Chalandry, le voir arriver à 90 ans sur son quad avec son chien un border collie également sur l'engin. Un sacré équipage et toujours en action !

M. DAUTEL n'étant plus, Michel DECHÊNE de 3 semaines son cadet prend le relais. Nous lui souhaitons un long passage de flambeau. Il me répondra certainement qu'il ne maîtrise pas tous les tenants et aboutissants. Bonne santé Michel.

J'en profite pour faire un clin d'œil à Mme MOREAUX notre doyenne. La politesse envers une dame est de ne pas faire référence à son âge, mais Mme MOREAUX me pardonnera de donner aux lecteurs un indice, le nombre à trois chiffres est très proche. Bonne santé Mme MOREAUX.

La vidéo protection est souvent à l'ordre du jour des discussions dans les villes et villages. Notre commune depuis quelque temps est confrontée à la dégradation de nombreux éléments de voirie (barrières, potelets, poteaux d'éclairage public) souvent dans l'anonymat de l'individu casseur. Les bâtiments ne sont pas épargnés, il y a quelques temps, nous avons défrayé la chronique.

Depuis quelques mois, nous étudions la mise en place de caméras sur des points stratégiques de l'agglomération en partenariat avec la gendarmerie. Nous savons pertinemment que ce type de matériel n'est pas une fin en soi, mais si cela peut nous permettre de réduire les incivilités, alors pourquoi pas.

Je profite de ce mot du maire pour remercier l'équipe communication qui travaille pour vous à la rédaction de tous ces bulletins communaux. Michel MORTIER pour son orchestration, la réalisation du sommaire et ses articles sur l'histoire du village ainsi que les rédacteurs pour la qualité des rubriques et des reportages. Un compliment tout particulier à Isabelle BEAUDEUX pour ses prouesses artistiques de la une et ses mises en pages intérieures. Merci au secrétariat pour l'impression. Un vrai travail d'équipe.

Merci également à Bérengère POLETTI pour son courrier, gratifiant la qualité de notre bulletin municipal.

Philippe LEBRETON

Infos communales

Les comptes rendus du conseil municipal sont disponibles :

- ⇒ sur les panneaux d'affichage communaux
- ⇒ sur le site internet de la commune : lesayvelles.fr

Le budget communal 2022

a été voté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du conseil municipal du 13 avril 2022. Il s'équilibre en recettes et en dépenses : fonctionnement 1 098 320 € / investissement : 1 541 969 €.

RAPPELS ET NOUVEAUTES EN MATIERE FISCALE ET BUDGETAIRE :

Depuis 2020, le produit de **la taxe d'habitation** n'est plus perçu par la commune.

En 2021 le taux de **la taxe foncière sur les propriétés bâties** de la commune et celui du département ont été fusionnés. Avec l'augmentation votée le taux de 2021 ressortait à 39.90 %.

Les bases d'imposition sont revalorisées de 3.4 % en raison de l'inflation. (2021 = + 0.2%)

TAUX D'IMPOSITION 2022 :

Le conseil municipal a décidé d'augmenter le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 1 % et de maintenir le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

CONSEQUENCES :

Le taux communal de foncier bâti passe à 40.30 %.

La revalorisation des bases et l'augmentation du taux sont partiellement compensées par le lissage à la baisse du taux de l'intercom (2.97 % au lieu de 3.36 %) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (10.80 % au lieu de 11.49 %). Les modifications de calcul de cette taxe sont précisées page suivante.

Ainsi l'augmentation du montant de la taxe foncière bâti sera limitée sous réserve de l'évolution du taux de la taxe spéciale dont nous ignorons le taux pour 2022 (0.0448 % en 2021)

Le taux communal de foncier non bâti reste à 23.29 %.

AUTRES TAXES :

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : pour l'intercommunalité, du fait du lissage, le taux diminue, passant de 7.27 % à 6.64 %

Taxe d'habitation : pour les contribuables qui la payent encore pour leur résidence principale, ils bénéficieront d'un abattement de 65 % en 2022 et leur taxe sera supprimée en 2023.

L'endettement se stabilise à un niveau satisfaisant et la situation financière de la commune est toujours considérée comme bien maîtrisée.

* * * * *

Au cours de la séance du conseil municipal du 13 avril, ont également été abordés l'éclairage de la ruelle entre le Clos Barrois et la rue de Sedan et l'étude d'un projet de vidéo protection.



BADGE D'ACCES AUX DECHETERIES D'ARDENNE METROPOLE

Dès le 1^{er} septembre, un pass sera nécessaire pour accéder aux déchèteries et à compter du 1^{er} juin, l'accès à toutes les déchèteries ne sera plus possible aux professionnels et aux personnes n'habitant pas l'agglomération. Les élus d'Ardenne Métropole ont voté ce dispositif (qui existe déjà dans beaucoup de collectivités) en raison des abus constatés depuis de nombreuses années de la part de personnes extérieures et de professionnels qui ne s'acquittent pas pour certains, de la taxe fixée en fonction du volume qu'ils déposent en déchèterie et également afin de réduire l'enfouissement annuel de 8 000 tonnes d'ordures d'ici 2025. L'entrée de chaque déchèterie va être équipée d'un portique interdisant le passage à tout véhicule dont la hauteur est supérieure à 2 mètres. (voir Mag Ardenne Métropole de mai)

Dès le mois de juin, la demande de carte d'accès peut se faire de deux façons accompagnée d'un justificatif de domicile: en remplissant un formulaire fourni par l'agent sur place en déchèterie ou grâce à un formulaire en ligne :

1 - Site internet : <https://ardenne-metropole.fr/> 2 - Onglet : AU QUOTIDIEN

3 - Onglet : ENVIRONNEMENT

4 - Onglet : MES DECHETS.

Il vous sera demandé **VOTRE ADRESSE POSTALE** Sélectionner ensuite l'onglet : **DECHETERIE**

Puis la rubrique **VOS DEMARCHES**

Une adresse mail est également disponible : decheterie@ardenne-metropole.fr

La TAXE D'ENLEVEMENT des ORDURES MENAGERES INCITATIVE

La TEOMI va remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) actuelle. Ce n'est pas une nouvelle taxe mais un mode de calcul différent qui responsabilise chaque foyer par rapport à sa production de déchets en prenant en compte l'utilisation réelle du service public.

Au sujet de cette taxe vous avez reçu, dans votre boîte aux lettres, début mai, un courrier conjointement établi et signé par Boris RAVIGNON, président d'Ardenne métropole et Philippe LEBRETON, maire des Ayvelles.

Il présentait les enjeux pour les années à venir, les économies déjà réalisées, l'objectif de réduction de 20% de déchets enfouis et les gestes simples à réaliser (trier, collecter le verre, composter, adopter deux poules). Il rappelait le changement prochain d'une partie du mode de calcul de la TEOM pour prendre en compte la production d'ordures ménagères de votre ménage. Il informait sur la mise en place de l'application « mes déchets Ardenne Métropole » à télécharger et donnait le numéro de téléphone (gratuit) à appeler pour toute question sur la collecte et le traitement des déchets : 0 800 29 83 55.

Pour compléter ces informations nous vous précisons que :

- Le montant de la TEOMI comprendra une part fixe calculée sur la base taxable de l'avis de taxe foncière et une part incitative calculée à partir du volume d'ordures ménagères présenté à la collecte pendant l'année.
- **La part incitative dépend du nombre de levées du bac d'ordures ménagères et pas de son poids. Quel que soit son niveau de remplissage, un bac présenté à la collecte comptera pour une levée. Il devient avantageux de ne le présenter que lorsqu'il est plein.**
- Seules les présentations du bac des ordures ménagères sont comptabilisées. Le nombre de levées du bac des recyclables n'est pas pris en compte pour le calcul de la TEOMI.
- Comme pour la TEOM actuelle, la taxe incitative figurera sur l'avis de taxe foncière reçu par le propriétaire.
- La TEOMI est mise en place, à blanc, cette année.
- Le paiement de la TEOMI interviendra avec une année de décalage par rapport au comptage des levées. Pour le calcul de la part incitative qui apparaîtra sur les avis de taxe foncière de 2024, la comptabilisation de la levée des bacs se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Ainsi la première perception effective de la part incitative interviendra en 2024.

Ardenne Métropole équipe chaque foyer d'un bac « pucé » destiné à recevoir les ordures ménagères et les camions sont équipés d'un système permettant d'enregistrer le nombre de levées.

La diminution des tonnages d'ordures ménagères collectées est le seul moyen de maîtriser le coût du service et Ardenne Métropole agit pour que les déchets ne coûtent pas de plus en plus cher.

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE SCOLAIRE

Avec la pandémie et tous les protocoles sanitaires qui se sont succédés, l'année scolaire 2021/2022 s'est déroulée dans des conditions pas toujours faciles pour les enfants et pour l'équipe pédagogique qui a mis tout en œuvre afin de perturber le moins possibles les classes.

De nombreux projets ont été menés tout au long de l'année :

- * Un spectacle de marionnettes a eu lieu en octobre.
- * A Noël un goûter a été organisé. Les enfants ont reçu un livre (offert par l'école) et un gros sachet de friandises (offert par la mairie). Une vente de sapin a eu lieu.
- * Participation à la semaine du goût avec la découverte des graines comestibles, les amandes, les noisettes.

Chaque classe a travaillé également sur son propre projet :

La classe de CP-CE1 de Mme Destrée : L'élevage des papillons à l'école,

La classe de PS et MS de Mme Felot : Autour du goût : les légumes et la soupe,

Les classes de CE1 CE2 et CM1 de Mmes Schneider et Mahaut : découverte du Musée de l'Ardenne

La classe de Mme Destrée a travaillé durant toute l'année sur un projet éco-citoyen : « Tri des déchets et recyclage » avec l'écriture d'une histoire, la fabrication de marionnettes et la création de la musique.

Tous les élèves vont participer à une représentation de marionnettes filmée où chaque enfant va tenir un rôle. Ce film musical sera proposé à la vente aux parents.

La création d'une affiche sur le tri des déchets sera réalisée par les enfants en fin d'année scolaire.

Un espace jardin a vu le jour au printemps dans la cour de l'école avec plantation d'arbres fruitiers et de fleurs. L'équipe pédagogique remercie les parents et la mairie qui ont apporté leur contribution à ce projet.

TRAVAUX REALISES

Conformément à la loi, deux rampes d'accès aux classes pour les personnes à mobilité réduite ont été installées et deux portes ont été changées. Des rambardes colorées sont venues agrémenter ces rampes ainsi que la cour de l'école.

TRAVAUX A VENIR

- * Poursuite des travaux de rénovation des classes : Peinture de la classe de Mme Destrée et du bureau de la directrice cet été.
- * Dans la cour : Traçage de jeux sur le sol et décor de la cour avec des pneus peints (réalisation de l'équipe pédagogique).

SORTIES SCOLAIRES

Après deux années avec l'impossibilité d'organiser des sorties scolaires, c'est avec un grand plaisir que les enseignants (es) ont organisé des sorties le 24 mai :

- * Le domaine de Vendresse (classes de Mme Dehoche et Felot)
- * Le village gaulois de Mont Cornu et le château de Moncornet (classes de Mmes Maslach et Destrée)
- * Le parc Argonne (toutes les classes de Chalandry)

DATE A RETENIR : KERMESSE DE L'ECOLE LE MARDI 14 JUIN



Infos communales

PROCHAINS RENDEZ-VOUS FESTIFS DU VILLAGE

Après deux années sans fête ni brocante, le village s'apprête à accueillir de nouveau ces événements pour la grande joie de tous.



Les 18 et 19 juin

FETE DU VILLAGE

organisée par
l'association FACILE ANIM'
sur le thème
« LES ANNEES DISCO »
et dont le programme a été distribué récemment dans votre boîte aux lettres.

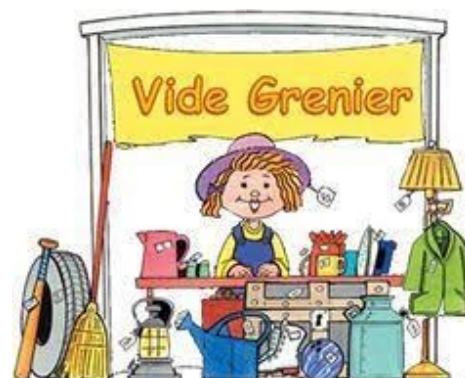
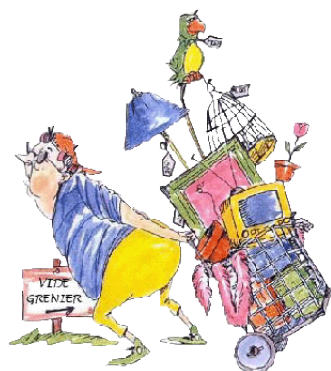


Le 17 juillet

BROCANTE

organisée par **le club de foot US Les Ayvelles**

Le bulletin d'inscription est joint à ce bulletin municipal et est disponible sur le site **lesayvelles.fr**.



FONDATION



Le label de la Fondation du patrimoine

Le label de la Fondation du patrimoine est destiné aux propriétaires privés et permet de déduire ses travaux de l'impôt sur le revenu. Accordé aux sites bâtis, parcs ou jardins qui ne bénéficient pas du régime des monuments historiques, le label vous aide à financer les travaux de restauration réalisés chez vous.

Une des conditions : l'immeuble doit être intéressant patrimoniallement.

Attribué sous conditions pour une durée de 5 ans, le label permet dans les Ardennes à son détenteur, jusqu'en 2027:

- 1/ d'obtenir une subvention de 20 % pour **des travaux visibles depuis l'espace public** : murs, ferronneries, portail, toiture, menuiseries extérieures, façades
- 2/ de déduire 100% des travaux d'entretien et de réparation de son revenu imposable pour une durée de 5 ans.

Pour plus d'informations : Bernard de Lauriston, chargé de mission tel 03 26 97 81 72 / 07 88 49 65 70

FERMETURE DE LA MAIRIE DU 1er AU 15 AOUT 2022

Téléphone : 03.24.37.88.37

Site internet : lesayvelles.fr

Mail : comunedesayvelles@wanadoo.fr

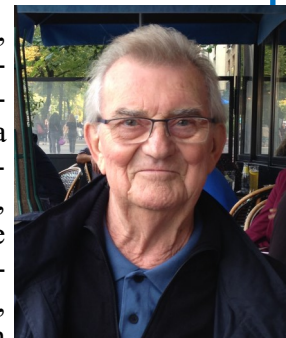
Ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Maire ou Adjointes : permanence le vendredi après-midi ou sur RDV

Infos communales

Décès de M Robert DEGEN

M DEGEN est né le 19 juin 1935 à Mohon. Réfugié pendant la guerre à Moëlan sur Mer, il a passé sa jeunesse dans les Ardennes à Mohon. Ensuite il a habité Dom le Mesnil, jusqu'au printemps 1956, quand l'armée l'a appelé sous les drapeaux, pour effectuer son service militaire ; il fut envoyé en Algérie jusqu'en mars 1958. C'est une période qui l'a marqué et il évoquait ce pan de vie avec pudeur. Après quelques expériences professionnelles, il est entré à la laiterie de DOM le MESNIL où il a gravi de nombreux échelons, pour parvenir à un poste de commercial, puis de directeur commercial, où il y a fait toute sa carrière. Le football était son passe-temps favori. Il a toujours été un très fervent supporter de l'équipe de Sedan. Il aimait aussi les moments calmes et adorait aller pêcher, seul ou avec ses copains. Il prenait plaisir à se retrouver en famille avec sa fille, son gendre et ses 2 petits enfants, Clément et Lucie. Il habitait 36 rue du Bourg et est décédé brutalement le 21 avril 2022 à son domicile. Il aurait eu 87 ans en juin.



Décès de M Pierre DAUTEL, notre doyen

M Pierre Dautel est né le 17 février 1929 aux Ayvelles. Fils d'un agriculteur et d'une agricultrice dans la rue de Chalandry, il a travaillé très tôt à la ferme, dès l'âge de 13 ans, pour aider son père victime d'un accident. Le travail était alors manuel avec des chevaux avant la modernisation. La guerre a perturbé sa jeunesse, il ne pouvait pas sortir après 20 heures et les rassemblements entre jeunes étaient difficiles. A la fin de la guerre, il avait 16 ans. Dans sa jeunesse, il allait faire toutes les fêtes des villages alentours, les jeunes se déplaçaient tous à vélo. Il s'est marié en 1953 avec Nicole Jacob, originaire de Carignan. Elle l'a aidé aux travaux de la ferme. Ils ont eu un fils Bruno, né en 1962, qui a repris l'exploitation. Son épouse est décédée en 2012. Malgré son âge, M Dautel restait très investi dans les travaux de la ferme et restait le plus actif possible. Il a conduit son tracteur jusqu'en 2019. Son exploitation, c'était sa vie. Il nous a quittés le 8 avril à l'âge de 93 ans.



BILAN DU RECENSEMENT

Entre le 20 janvier et le 19 février, deux agents recenseurs se sont partagés 400 logements à collecter ainsi que 5 habitations mobiles.

Bien que le recensement soit obligatoire, 16 foyers n'ont pas répondu au questionnaire déposé dans leur boîte aux lettres ni aux rappels effectués par les agents, faussant donc le nombre exact d'habitants du village, ce qui peut être préjudiciable à la commune pour les subventions qu'elle reçoit.

Sur les 400 logements des Ayvelles, 36 sont vacants et 4 logements occasionnels. 811 bulletins individuels ont été renseignés mais la population est estimée à environ plus ou moins 850 (en raison des foyers n'ayant pas répondu au recensement).

Les agents recenseurs ont eu des échanges très sympathiques et amicaux avec la grande majorité des habitants. Il est cependant à déplorer le comportement désagréable de certains habitants à leur rencontre.



PLUS DE BOUCHERIE AMBULANTE LE VENDREDI DANS LE VILLAGE

Depuis le 6 mai la maison Muller a cessé de s'installer à l'entrée de la rue de Chalandry et participe maintenant aux nouveaux marchés qui se sont installés alternativement Place de Mohon les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} vendredis du mois et Parking Ferdinand Buisson à Villers-Semeuse le 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois.

Histoire d'herbes

LES MAUVAISES HERBES PAS TOUTES SI MAUVAISES

Le retour des beaux jours signe aussi le retour des mauvaises herbes. Elles prolifèrent et s'invitent partout. Les adventices sont un véritable casse-tête pour les jardiniers. Mais si on leur donnait une seconde chance ?

Pourquoi dit-on « mauvaises herbes » ?

L'Homme qualifie certaines plantes de mauvaises herbes car elles le dérangent d'une façon ou d'une autre dans ses activités comme par exemple l'agriculture avec un préjudice d'ordre économique ou le jardinage avec nuisances essentiellement esthétiques.

Quelles sont les mauvaises herbes ?

Le pissenlit, la digitale, le lierre, le liseron, le chiendent, la fraise sauvage, les ronces, le chardon des champs, le trèfle, l'oxalis...

Qu'en faire ?

La première idée qui traverse l'esprit du jardinier est de s'en débarrasser à tout prix. Il est préférable, cependant, d'en préserver quelques unes. C'est une question d'équilibre naturel de la faune et de la flore environnantes.

Les bonnes mauvaises herbes

La nature, qui est bien faite, confie un rôle à toutes les espèces et mêmes aux mauvaises herbes. Certaines participent à la préservation de la biodiversité : les insectes pollinisateurs se nourrissent du nectar de celles qui fleurissent tôt en fin d'hiver. D'autres mauvaises herbes nourrissent les oiseaux avec les graines et les baies qu'elles produisent. Les papillons et les bourdons raffolent du liseron.

Enfin, les adventices telles que l'ortie, le pissenlit, l'ail des ours, la bardane sont comestibles.

Comment s'en débarrasser ?

Le désherbage doit être fait avec discernement comme à proximité de votre maison pour des raisons esthétiques. Mais il est judicieux pour la biodiversité de conserver des secteurs de votre jardin plus naturel, tout en gardant un œil sur les adventices les plus encombrants (ronces, chardons...).

N'utilisez JAMAIS de désherbants chimiques. Les dégâts qu'ils provoquent sur la santé et l'environnement sont catastrophiques.

**Pour rappel, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite
aux particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019**



Histoire d'herbes

L'HERBE DE SAINT JACQUES : UNE PLANTE TRES TOXIQUE



Le séneçon jacobée appelé aussi herbe de St Jacques est une plante vivace, parfois bisannuelle, souvent solitaire. Elle s'installe principalement sur les bords de route, les friches agricoles, les terrains vagues, les li-
sières...

La sauvage dresse ses fleurs pendant la saison estivale, entre juin et août. Autrefois, elle signifiait aux pay-
sans le début de la moisson. Saint Jacques le majeur se fête le 25 juillet.

Elle est très **prolifique** et est capable de s'installer dans les pelouses ou dans les plantes cultivées du jardin. Rien ne l'arrête, sans doute à cause de ses jolies fleurs jaunes rappelant celle des asters. Le moindre vent et ses akènes surmontés d'une aigrette s'envolent pour être dispersés à des kilomètres. Mais attention, sous son air décoratif, elle est très **toxique**. Sa consommation, fraîche ou fauchée, est **dangereuse** pour les porcs, les chevaux ou les bovins, les alcaloïdes qu'elle contient **pouvant léser le foie des animaux** ; la sauvage souffre pour cette raison d'une mauvaise réputation, et nombreux sont ceux qui lui font la chasse à com-
mencer par les éleveurs équins. Les abeilles qui butinent cette fleur fabriquent un miel qui contient des alca-
loïdes.

Très résistante au froid et à la sécheresse, elle colonise les terrains abandonnés, desséchés ou nus pendant l'hiver. La nature n'aime pas le vide, l'herbe de St Jacques l'occupe.



Assemblée nationale



Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin. Un peu éclipsées par la présidentielle, c'est pourtant un scrutin fondamental pour les formations politiques et pour le pays.



L'Assemblée nationale siège au Palais Bourbon, à Paris, sur la rive gauche de la Seine.

Comment vote-t-on aux législatives ?

Les élections législatives ont la particularité d'être un scrutin national organisé à l'échelle locale, par circonscriptions. Il en existe 577 (dont onze à l'étranger), d'où sont donc issus les 577 députés qui siègent à l'Assemblée nationale.

Chaque électeur est rattaché à une circonscription, souvent la subdivision d'un département, dans laquelle s'affrontent des candidats de différentes formations politiques.

Comme pour la présidentielle, le mode de scrutin est uninominal (on élit une personne et pas une liste), majoritaire (non proportionnel) et à deux tours. Un seul candidat peut devenir député de la circonscription : celui qui a obtenu la majorité des voix. Il remporte alors un siège à l'Assemblée nationale au nom de sa formation politique.

Un candidat peut l'emporter dès le premier tour s'il obtient 50 % des suffrages exprimés représentant au moins 25 % des inscrits. Le taux d'abstention est donc déterminant. Si aucun candidat ne remplit ces conditions, un second tour est organisé. La règle pour se qualifier est de réunir un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des inscrits. Il peut donc arriver qu'il y ait trois candidats au second tour (on parle de « triangulaire ») voire, plus rarement, quatre candidats (« quadrangulaire »). Le gagnant du second tour est celui qui arrive ensuite en tête, quel que soit le nombre de voix.



L'hémicycle

Rôle du député :

Être député, c'est exercer un mandat confié par le peuple français au service de l'intérêt général. Les députés sont en contact permanent avec leurs concitoyens. Au Palais-Bourbon, le député exerce sa mission de législation et de contrôle dans l'hémicycle et dans de nombreuses réunions d'instances auxquelles il est tenu de participer (commissions, délégations, groupes de travail...). En circonscription, le député rencontre les responsables d'associations, les élus, les représentants de l'État...

Quels sont les enjeux des élections législatives ?

Un président élu ne peut rien mettre en œuvre sans avoir la majorité à l'Assemblée nationale. Selon la Constitution, c'est bien le Gouvernement qui décide de la politique du pays et **c'est l'Assemblée qui vote obligatoirement les lois**. Si la majorité des députés est d'une autre famille politique que celle du président, alors le gouvernement sera de la même couleur politique que l'Assemblée. La politique mise en œuvre sera celle de la majorité parlementaire et non celle du chef de l'État. C'est ce qui s'est passé lors des trois cohabitations (1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002).

Histoire du village

L'EVOLUTION DU NOM DE NOTRE VILLAGE AU FIL DU TEMPS - suite

L'article précédent a abordé la naissance du village et l'évolution de son nom jusqu'au 12^{ème} siècle. Retraçons maintenant ces éléments et ces événements de 1176 jusqu'au milieu du 16^{ème} siècle, période correspondant approximativement au « bas Moyen Age ».

Le chapitre de St Symphorien de REIMS paraît avoir acquis dès 1176 le patronage de l'autel St Rémi de AVIA (Ayvelles) de l'abbaye de St Rémi.

❑ **La série H 103 des archives départementales** comprend divers titres qui s'étendent de 1206 à 1290 parmi lesquels un don fait par le comte Hugues de RETHEL, aumônant à perpétuité la pêcherie de AVIELLA que l'église d'ELAN n'avait pu jusque-là posséder pacifiquement parce que ses hommes, les pêcheurs de MEZIERES, l'inquiétaient et le molestaient.

❑ En 1245, Jean, comte de RETHEL, rend hommage à Thibaut IV roi de Navarre, comte de Champagne, pour divers fiefs qu'il tenait de lui à MEZIERES, AYVELLES, ELLIERE (Elaire).

❑ Dans un contrat d'échange de novembre 1305 nous voyons figurer le nom de BLONDELET D'AI-VELLE qualifié « écuyer »

❑ La paroisse de AVELLA figure au pouillé de 1306. (registre ecclésiastique des biens d'un domaine)

Dans les Ardennes on trouve une localité mentionnée au 14^{ème} siècle sous le vocable YAUWE : c'est Ay-velle grande et petite. Dans une charte du 22 novembre 1322 Jean de St Marceau, écuyer, sire de Villers, reconnaît tenir en fief de la comtesse de RETHEL la moitié de la Grande YAUWE et l'autre moitié de la dicte AYVELLE par succession de Jacquemin de St Marceau, son oncle. La première moitié lui était échue par le décès de son père Etienne. Il est clair qu'ici YAUWE est synonyme d'AYVELLE.

Dans le pouillé de 1306 AYVELLE est traduit par AVIELLA, diminutif de AVIA. **La forme diminutive a été introduite lors du partage de la localité en deux hameaux.**

❑ Le 25 mai 1324, Colars, fils de Baudet de SORINES, écuyer, rend aveu au comte de RETHEL pour les fours de MEZIERES. Julien d'AIVELLE, clerc, y a la quinte partie.

❑ Au compte de Décimes rédigé en 1346 on ne trouve aucune mention relative à AVELLA parce que cette commune n'était qu'un secours de RIMONT qui est indiqué avec la mention sur FLIZE-RIMONT. A la destruction de RIMONT en 1592, FLIZE devint à son tour secours des AYVELLES.

❑ **Archives de Monaco, cartulaire de RETHEL, GRANDE AYVELLE** : dénombrement de Perresson d'AIVELLE (1407), de Jeanne d'AVEINNE (1409), de Jean d'AIVELLE (1439) etc...

❑ 1472 : Hommage de Nicolas des ESVELLES, seigneur du lieu, d'ESLAIRE, CHALENDRIE, VIVIERS, AUCOURT, GUIGNICOURT etc...

❑ **Inventaire des titres de NEVERS p 542** : le 4 décembre 1558 François de CLEVES, duc de nivernais, vendit les terres et seigneuries des Grandes Esvelles et des Petites Esvelles et de Chalandry en la prévôté de Mézières pour le prix de 1000 écus sol à Nicolas de Esvelles, capitaine et prévôt de Donchery.

Nous aborderons bientôt la fin de l'évolution du nom du village jusqu'à la réunion des deux Ayvelles.



La vie au moyen âge

Retour sur images

LES VACANCES DE PRINTEMPS AU CENTRE DE LOISIRS



"Anabelle, la directrice"

Depuis les vacances d'octobre 2021, une nouvelle directrice, Anabelle, organise et anime le centre de loisirs. Entourée par deux animatrices, Marie et Océane, elle a accueilli les enfants du 11 au 15 avril.

Après deux années avec directrices et animatrices différentes, la stabilité et la qualité de l'animation proposée par cette équipe sont très appréciées par les enfants, les parents et la municipalité.

A chaque période de vacances, des activités et des thèmes différents ont donné aux enfants la possibilité d'exprimer leurs talents d'artistes en herbe à travers de multiples activités et créations.

S'ils ont pu voyager pendant les vacances de février avec « Les carnivals à travers le monde », ils ont, en avril, exploré le domaine de l'œuf.

En un tour de mains, les enfants secondés par les animatrices ont donné une seconde vie à des gobelets, des pâtes alimentaires, des pailles, des boutons, des boîtes de mouchoirs qui sont devenus des couronnes de Pâques, des poussins, de jolis paniers.... autant de créations qui ont pu décorer la table du repas de Pâques.

Les enfants ont participé au concours de dessins organisé par Familles Rurales à l'occasion de « La journée mondiale de sensibilisation à l'autisme ».

Le soleil a agrémenté toute la semaine qui s'est terminée par une sortie au Fort des Ayvelles : balade ludique en forêt, jeux extérieurs, cabanes, cache-cache et pique-nique ont ravi les enfants.

RENDEZ-VOUS POUR DE NOUVELLES AVENTURES LORS DES VACANCES D'ETE. LE CENTRE SERA OUVERT 3 SEMAINES DU 11 AU 29 JUILLET. (une réflexion est en cours pour une ouverture jusqu'au 5 août)

DATES D'INSCRIPTIONS : vendredi 24 juin et vendredi 1er juillet de 17h30 à 18h30



Retour sur images

9 avril : Chasse aux œufs dans la cour de l'école organisée par FACIL'ANIM.



Cette année, du sport contre des œufs ! Sous un ciel maussade, les enfants ont pu se dépenser en participant aux divers ateliers proposés : course à l'œuf, chamboul'tout, tir au panier, tir au but... Un sachet de chocolats a été remis à chaque participant. Un goûter a également été offert aux enfants. Concours de dessin et tombola ont ravi petits et grands.



Journée des déportés au fort des Ayvelles



Le 23 avril 2022 a eu lieu la cérémonie à l'occasion de la journée nationale du **souvenir des victimes et des héros de la déportation de la Seconde Guerre mondiale**. Hommage leur a été rendu par un discours et un dépôt de gerbes par des représentants des communes de Villers-Semeuse et de Les Ayvelles.



30 avril : Une Rose... Un Espoir-Secteur Ardennes

Chaque année, le dernier week-end du mois d'avril, les motards et leurs passagers sont invités à participer à une grande collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer. De passage dans notre commune le 30 avril, ils sont venus frapper à votre porte pour vous proposer une rose contre un don. En 2021, cette opération a permis de collecter 30 937 € pour la Ligue contre le cancer.

Cette année 62 675 €, un record !

Merci à eux.

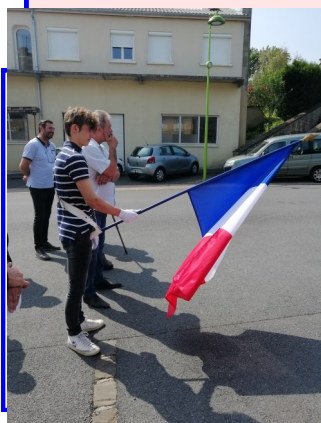


Cérémonie du 8 mai 1945

Dimanche 8 mai s'est déroulée la commémoration du 8 mai 1945, date de la capitulation de l'Allemagne Nazie et fin de la seconde guerre mondiale en Europe.

M. le Maire et le Conseil Municipal se sont rendus au monument aux morts pour déposer une gerbe et se recueillir en hommage à toutes les victimes de cette guerre.

Merci à notre fidèle porte drapeau Lucas.

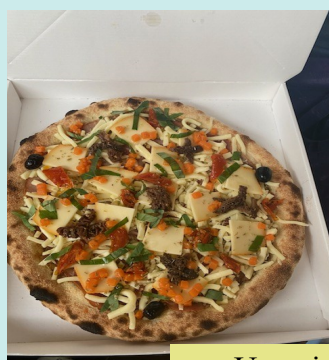


Retour sur images

Laurent FRATTARUOLO un pizzaiolo récompensé

Le chef du restaurant « le cheval blanc », Laurent Frattaruolo, a installé depuis quelque temps des distributeurs à pizzas, en face de son établissement au 61 rue de Sedan et à Vivier au Court.

Pizzaiolo de ces deux machines, il a décidé de participer à une compétition nationale de la meilleure pizza de distributeur en France. Il s'est présenté à cette épreuve pour représenter les Ardennes et notre village. Il a opté pour l'utilisation de produits exclusivement locaux, belges et ardennais.



Une pizza de compétition

Ce challenge s'est déroulé, fin mars, dans le cadre du salon Parizza, Porte de Versailles à Paris. Référence de la gastronomie italienne, ce salon, organisé tous les ans, est réservé aux professionnels de la pizza. Il leur propose des démonstrations et des rencontres avec des spécialistes et des fournisseurs.

Les 25 concurrents présents devaient faire cuire leur pizza dans un distributeur. Laurent souhaitait valoriser le savoir faire ardennais. Pour sa deuxième participation il a réussi son pari en terminant à une brillante 6^{ème} place. BRAVO !



« du foot et des travaux... »

La saison de football se termine. Au niveau sportif celle-ci aura été particulièrement riche avec la possible accession de l'équipe première à l'échelon supérieur, le bon comportement des autres équipes dans leurs différents championnats, avec notamment l'équipe U12/U13 qui en deuxième phase de championnat rivalise avec les meilleures équipes de Champagne Ardennes.

Outre l'aspect sportif l'US Les Ayvelles n'a cessé l'amélioration des conditions d'accueil des joueurs des plus jeunes aux plus âgés. On peut noter particulièrement la remise en état et l'amélioration des vestiaires qui ont été réalisées.

Encore une fois je profite de ces quelques lignes pour souligner l'engagement de l'ensemble des dirigeants du club qui se dépensent sans compter pour porter haut les couleurs des Ayvelles et ainsi augmenter la notoriété de notre commune.

Le Président Jean Michel MARECHAL



RESPONSABLE DE PUBLICATION
LEBRETON Philippe

AVEC LA PARTICIPATION DE
DELOECKER Frédérique pour la relecture

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle
BOUCHEX-BELLOMIE Carole
MARTIN Martine
MORTIER Michel
SIMON Muriel

Fabrique un hôtel à insectes

De nombreux insectes aussi bien adultes que sous forme d'œufs ou de larves, passent l'hiver au jardin. Habituellement, ils s'abritent des intempéries dans des logements de fortune: sous des brindilles, dans des tiges creuses, sous des pierres... Mais ils apprécient aussi les refuges construits pour eux, à condition que l'endroit soit sec et calme, et que l'abri soit bien stable et solide.



Empile dans une caisse en bois (type caisse à vin) des morceaux d'écorce d'arbre. Remplis un pot de terre cuite de pommes de pins : les petits insectes, comme les coccinelles, aiment tout particulièrement s'y cacher.



Place le pot de terre cuite, l'ouverture face à toi, au-dessus du tas d'écorces. Réalise un fagot avec quelques bâtons de bois (en utilisant de la ficelle naturelle ou du raphia) et pose-le à côté du pot. Cale le tout avec des morceaux d'écorce.



Installe une petite bûche de bouleau, (demande à un adulte de trouser la section de part en part à la perceuse). Coupe une natte de roseau de la profondeur de ta caisse et enroule-la sur elle-même: les abeilles pondent leurs œufs dans les cannes creuses.



Place cette natte sur les autres éléments déjà installés.



Remplis de nouveau les interstices avec de petits morceaux d'écorce afin que tous les éléments soient bien calés dans la caisse.

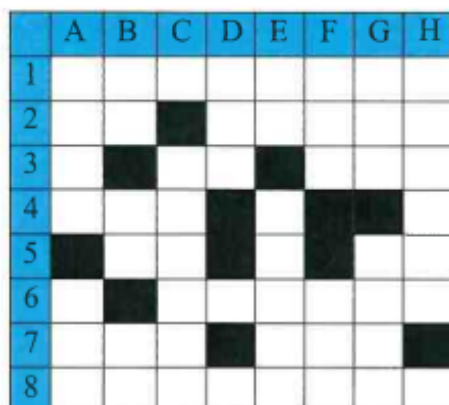


Installe ton hôtel à insectes dans un endroit ensoleillé et protégé de la pluie, à l'abri des courants d'air, si possible orienté plein sud ou sud-est. Veille à ce qu'il soit bien stable (il ne doit pas se balancer). Tu peux le laisser dehors toute l'année et observer la vie de ses joyeux locataires.



Divertissements et festivités

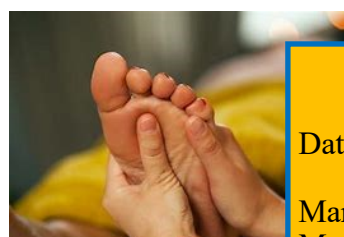
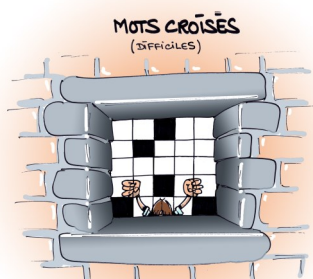
MOTS CROISES villes et villages ardennais



Solution du n° 63



Horizontalement : 1) un si beau village ; 2) personnage de la mythologie grecque, fille de Inachos – coloré ; 3) article – petit village du canton de Château-Porcien ou bruit ; 4) ancien nom de l'INSP ; 5) club de foot – allocation logement ; 6) village proche de La Francheville et Warnécourt ; 7) forme d'avoir – cool, serein ; 8) ville de naissance de Pierre Bacchus ;
Verticalement : A) village proche d'Asfeld ou surface – première partie du nom d'un village proche de Flize ; B) salut en argot – refus de type brexit – négation ; C) village des harnicots proche de Le Chesne ; D) espace de temps long ; E) ville normande, Saint... - village proche d'Elairé ; F) bien vus – Allemagne pour les codes pays du CIO ; G) représentation et conscience qu'on a de soi – prénom féminin H) village situé entre Villers-le-Tilleul et Villers-sur-le-Mont ;



Pédicure

Dates à retenir :

Mardi 23 août
Mardi 29 novembre

Tél : 03 24 59 02 20

PROGRAMME

DES FESTIVITÉS

12 et 19 Juin	Elections législatives	Mairie
18 et 19 Juin	Fête du village	Derrière la mairie
Du 11 au 29 Juillet	Centre de loisirs	Ecole
14 Juillet	Fête nationale	Monument aux morts
17 Juillet	Brocante	Derrière la mairie
17 et 18 Septembre	Journées du patrimoine	
2 Octobre	Course Sedan-Charleville	

